



**Inspection générale des services judiciaires**

**Inspection générale des affaires sociales**

# **Mission MAP**

## **Protection de l'enfance**

(rapport juillet 2014)

**Pascale Bruston (IGSJ) et Benoît Descoubes (IGSJ)**  
**Pierre Naves (IGAS) et Frédérique Simon-Delavelle (IGAS)**

# Cadre de la mission

Une mission «modernisation de l'action publique»  
(= MAP) ... pour une politique décentralisée

→ Trois coordonnateurs

- Assemblée des départements de France
- Direction de la protection judiciaire de la jeunesse
- Direction générale de la cohésion sociale

Et, un comité de pilotage -- COPIL

Début de la mission (oct. 2013)

... et remise du rapport (juillet 2014)

[http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/epp\\_protection\\_enfance\\_rapport\\_tome1.pdf](http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/epp_protection_enfance_rapport_tome1.pdf) = rapport + plan action (167 p.)

[http://www.modernisation.gouv.fr/sites/default/files/epp/ep\\_p\\_protection\\_enfance\\_rapport\\_tome2.pdf](http://www.modernisation.gouv.fr/sites/default/files/epp/ep_p_protection_enfance_rapport_tome2.pdf) = systèmes de protection de l'enfance dans d'autres pays (50 p.)

# Méthodologie : notre cadrage

Une lettre de mission et une fiche de cadrage très larges

→ un recentrage sur les thématiques de gouvernance, avec une série de questions évaluatives

- Les finances
- Les pilotages
- L'articulation administrative/judiciaire
- L'impact de la politique sur ses bénéficiaires

*(+ quelques questions identifiées en vue d'investigations complémentaires, si possibles)*

# Méthodologie de diagnostic

- **Nombreux entretiens au niveau national + bibliographie très fournie**
- **Enquête approfondie (avec déplacement) dans cinq départements : Finistère, Marne, Nord, Val de Marne et Vaucluse**
- **Questionnaire à tous les départements (et retours de 87 d'entre eux)**
- **Questionnaire aux tribunaux de grande instance sièges de tribunaux pour enfants (85% des magistrats répondent)**
- **Questionnaire aux ambassades : Allemagne, Belgique, Canada, Espagne, Portugal, Royaume-Uni (*voir tome II du rapport*)**
- **Prise en compte de l'avis des usagers, dans chaque département et par entretiens complémentaires au niveau national**

# 1. AMELIORER LA LISIBILITE D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE COMPLEXE

## 1.1 PRENDRE EN COMPTE L'ENSEMBLE DES ACTIONS CONCOURANT A LA PROTECTION DE L'ENFANCE

### *1.1.1 Un périmètre d'intervention très large selon la loi*

Reco. 1 : à partir des définitions de la loi 5 mars 2007, évaluer les moyens financiers consacrés, notamment à la prévention

### *1.1.2 Des publics en débat*

Reco. 2 : les jeunes majeurs et spécialement ceux qui sortent du dispositif de protection de l'enfance

Reco. 3: les conditions d'application du décret n° 75-96 du 18 février 1975

# 1. AMELIORER LA LISIBILITE D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE COMPLEXE (suite)

## 1.2 AMELIORER LA CONNAISSANCE SUR L'ACTIVITE DES ACTEURS, LES MOYENS MOBILISES ET LES EFFETS DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

*1.2.1 Des indicateurs d'activité en cours de fiabilisation ou de construction*

*1.2.2 L'autodiagnostic des départements.*

*1.2.3 Des moyens financiers difficiles à recenser*

*1.2.4 Un recensement des équipements à améliorer*

*1.2.5 Des informations parcellaires sur les effets de la protection de l'enfance en raison d'une recherche imparfaitement optimisée*

Reco. 4, 5 et 8 : concernent l'ONED , étant donné son rôle clef

Reco. 6 : fiabiliser les données d'activité judiciaire et mettre à disposition des juridictions des indicateurs de pilotage (parquet & siège)

## 2. PILOTER COLLECTIVEMENT UNE POLITIQUE PUBLIQUE DECENTRALISEE

### 2.1 CONSOLIDER LES SYNERGIES AU NIVEAU TERRITORIAL

#### 2.1.1 *Elaborer des stratégies concertées entre acteurs*

Reco. 12 : Renforcer la coordination entre services du ministère de la justice (autorité judiciaire, PJJ) en clarifiant les rôles et en confortant les magistrats coordonnateurs.

Reco. 13 : Concernant l'Etat au niveau territorial,  
- réaffirmer le rôle du préfet dans la coordination des services intervenant dans le champ de la protection de l'enfance (cohésion sociale, éducation nationale, gendarmerie et police, santé)  
-clarifier et conforter les missions des services déconcentrés de la PJJ.

Reco. 14 : Pour l'Etat, soutenir le développement des ODPE

#### 2.1.2 *Co-animer le dispositif de protection de l'enfance*

Reco. 15 : Favoriser la mise en place de réunions tripartites (autorité judiciaire, DTPJJ, département).

## 2. PILOTER COLLECTIVEMENT UNE POLITIQUE PUBLIQUE DECENTRALISEE (suite)

### 2.2 INSTAURER UN MODE ADAPTE DE GOUVERNANCE AU NIVEAU NATIONAL

*2.2.1 Instaurer une instance nationale et une conférence annuelle nationale de la protection de l'enfance*

*2.2.2 Faire progresser la qualité du dispositif de prise en charge*

Reco. 18 : Valoriser le rôle et les recommandations de l'ANESM ainsi que toutes autres références utiles pour améliorer les pratiques des établissements et services

*2.2.3 Clarifier le rôle du fonds national de financement de la protection de l'enfance (FNFPE).*

Reco. 19 : abonder le FNFPE pour le consacrer au soutien des ODPE



## 3. CONDUIRE LE RENOUVELLEMENT DES PRATIQUES INSTITUTIONNELLES ET PROFESSIONNELLES

### 3.1 AIDER LES ACTEURS A DETERMINER LES EQUILIBRES PERTINENTS ENTRE PREVENTION, PROTECTION ADMINISTRATIVE ET PROTECTION JUDICIAIRE (DE L'ENFANCE)

#### 3.1.1 *Entre repérage, prévention et action sociale, des équilibres à formaliser*

Reco. 22 : Étudier les effets de la montée en charge de l'évaluation des situations (les IP) sur l'accompagnement social.

#### 3.1.2 *Soutenir la progression de la protection administrative*

Reco. 23 : Pour les départements, généraliser l'usage de méthodes d'évaluation des situations portées à la connaissance des CRIP

#### 3.1.3 *Ne pas opposer protection de l'enfance et enfance délinquante*

Reco. 24 : Favoriser la fluidité des parcours des mineurs ayant commis des actes de délinquance et relevant de la protection de l'enfance

## 3. CONDUIRE LE RENOUVELLEMENT DES PRATIQUES INSTITUTIONNELLES ET PROFESSIONNELLES (suite)

### 3.2 MIEUX INSCRIRE LE RESPECT DES DROITS DES USAGERS DANS LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

#### 3.2.1 *Donner toute sa place et son sens à la protection administrative*

Reco. 25 : Donner toute sa place à la protection administrative en renouvelant le cadre d'intervention de l'ASE en relation avec ses bénéficiaires

#### 3.2.2 *Associer les usagers aux modalités de leur prise en charge*

Reco. 26 : Développer les groupes de parole de parents et d'enfants.

Reco. 27 : Soutenir la création et le fonctionnement des associations représentant les usagers.

#### 3.2.3 *Garantir l'effectivité des droits procéduraux*

Reco. 19 : Dans les départements, organiser l'accès des usagers à leur dossier administratif

### **3. CONDUIRE LE RENOUVELLEMENT DES PRATIQUES INSTITUTIONNELLES ET PROFESSIONNELLES (suite)**

#### **3.2 MIEUX INSCRIRE LE RESPECT DES DROITS DES USAGERS DANS LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES**

##### *3.2.4 Adapter les interventions aux besoins*

Reco. 30 : Mettre en œuvre une conférence de consensus sur l'évaluation en matière de placement (méthodes, temporalité), notamment au regard de la problématique des placements longs.

Reco. 31 : Soutenir le déploiement du projet pour l'enfant

Reco. 32 : Développer les formations interinstitutionnelles et interprofessionnelles.

**Nous avons pu observer, chaque jour pendant nos déplacements, lors de nos rencontres avec des professionnels et des responsables départementaux, une réelle volonté de progrès.**

**De nombreuses initiatives montrent que des évolutions sont à portée de main.**

**Les acteurs de terrain ont besoin d'actes qui les encouragent ... ce qui sera bénéfique pour les enfants, les adolescents et leurs parents.**